

La mutation économique des années cinquante

Dans les années d'après guerre le rôle de l'Etat s'accroît dans l'économie. Sa première intervention à La Réunion vise à moderniser le secteur sucrier. L'action de l'Etat se met ensuite progressivement en place à travers les services publics d'éducation et de santé, les entreprises et équipements publics et les transferts financiers à la population.

En France, comme dans tous les grands pays industrialisés, on assiste dans les années d'après-guerre, à un élargissement considérable du rôle de l'Etat. Il lui est demandé de ne plus être un simple gardien des institutions (Etat-gendarme) mais aussi d'impulser le développement, de réguler la conjoncture et de redistribuer les revenus. La loi du 19 mars 1946, en faisant de La Réunion un département français, implique que ce nouvel Etat y exerce pleinement son rôle. Pour l'île, le changement est capital, car jusque-là, tout le pouvoir économique était entre les mains des sucriers. Désormais, un second centre de décision est mis en place.

De 1952 à 1960, le rôle de la puissance publique dans l'économie reste limité. En métropole, l'instabilité politique de la IV^{ème} République et les guerres coloniales absorbent une grande partie de l'attention et des énergies. De plus, les experts du Plan sont persuadés que le développement de La Réunion doit rester centré sur le secteur sucrier. Il s'ensuit qu' hormis l'introduction de l'Etat comme nouveau centre de décision économique, la structure de l'appareil productif de La Réunion reste pratiquement inchangée par rapport à ce qu'elle était avant la guerre.



Une croissance prodigieuse de la production sucrière

La Réunion reçoit de l'Etat un ensemble d'aides directes et indirectes pour reconstruire et moderniser son secteur sucrier. En outre, l'instauration du paiement de la canne d'après sa teneur en sucre incite les planteurs à cultiver des variétés riches en sucre. Il s'ensuit une croissance prodigieuse de la

production qui, tombée à 13 000 tonnes en 1944, rattrape son niveau d'avant-guerre (86 000 tonnes) dès 1947, puis atteint 218 000 tonnes en 1960. Toutefois, cette croissance est loin d'être régulière.

Jusqu'en 1955, le développement du secteur sucrier est bridé par la surproduction mondiale. Les prix baissent et La Réunion ne peut écouler tout le sucre qu'elle produit. Les exportations de sucre dépendent des mesures de contingentement décidées par le gouvernement et des prix qu'il fixe. Ces décisions sont prises en fonction des fluctuations du marché mondial du sucre.

De 1955 à 1957, la croissance s'accélère : la signature de l'accord de Londres (1953) a en effet permis de résorber progressivement les excédents. Le prix du sucre remonte et les exportations de La Réunion se redressent. Mais en 1958, ce renouveau est brisé par les cyclones qui dévastent les champs de canne. La production de sucre chute ainsi que les exportations. A partir de 1959, la croissance repart mais à un rythme relativement lent. Le prix du sucre recommence à baisser et une nouvelle période de difficultés s'ouvre.

Les effets d'entraînement de l'action de l'Etat

Malgré un développement considérable, l'économie sucrière n'induit pas la croissance autour d'elle. La production sucrière est en effet peu connectée avec les autres secteurs d'activité et tout le sucre est destiné à l'exportation. En revanche, les activités dépendant de l'Etat exercent des effets d'entraînement plus importants. Les transferts publics provenant de métropole, en stimulant la demande



locale de biens de consommation et d'investissement, suscitent la création d'un nouveau circuit économique sur lequel se branchent les secteurs du commerce, du transport et des assurances. Par ailleurs, les travaux publics, qui dépendent largement des commandes de l'État, tirent aussi en avant un grand nombre de secteurs fournisseurs de matières premières et de matériaux.

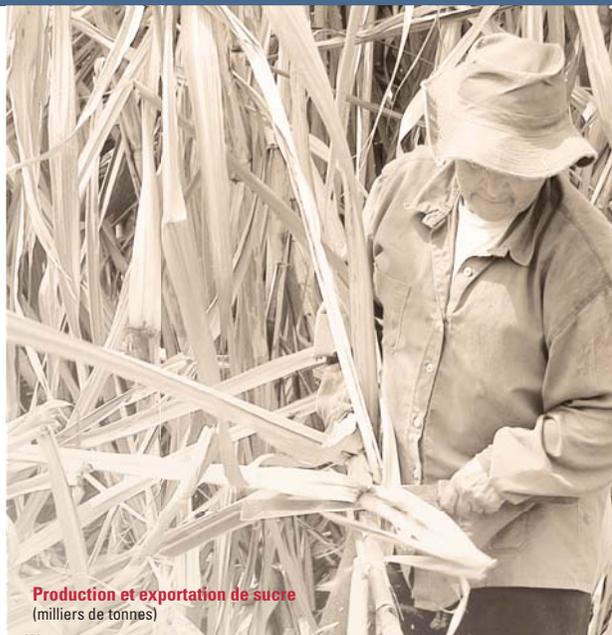
L'action des autorités publiques est très variée et s'applique à un grand nombre de domaines (production de services publics, réglementation du travail, fixation du niveau du SMIG, subventions aux entreprises, exonérations fiscales, détermination des contingents de sucre et du prix de vente de cette denrée etc.). Il est très difficile d'évaluer le poids économique de l'État. On peut cependant s'en faire une idée en étudiant plus particulièrement les quatre domaines d'activité qui dépendent directement de la puissance publique. Il s'agit des services non marchands (éducation, santé publique, ...), des premiers transferts sociaux versés à la population, des équipements publics créés et de la production marchande réalisée par les entreprises publiques. Le tableau ci-contre met en évidence la progression de ces activités de 1952 à 1960.

La croissance économique est « mangée » par le boum démographique

Portée par la modernisation du secteur sucrier et le développement des activités dépendant de l'État, la croissance économique a été relativement rapide au cours de la période étudiée. En effet, entre 1952 et 1960, le P. I. B., évalué en prix constant 1958, est passé de 16 902 millions de francs CFA à 23 539 millions, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 3,7 %. L'observation de la conjoncture montre cependant que le rythme de croissance a été très irrégulier. Il en est ainsi parce que celui-ci dépend en grande partie de la production sucrière qui est soumise à la concurrence extérieure et aux aléas climatiques.

Cependant, du fait même des actions déployées par l'État dans les domaines de la santé publique et de l'hygiène, le taux de mortalité baisse fortement, passant de 18,1 pour mille à 11,1 pour mille entre 1952 et 1960. Or, le taux de natalité reste très élevé (44 pour mille en 1960). La conséquence est une explosion démographique : 257 700 habitants en 1952 et 337 500 en 1960.

En raison de cette augmentation de population, la croissance effective est très faible : au cours de la période considérée, le PIB. par habitant passe de 65 588 à 69 745 francs CFA, soit une progression inférieure à 0,7 % par an. La croissance économique a donc été en grande partie « mangée » par la croissance démographique.



Production et exportation de sucre
(milliers de tonnes)



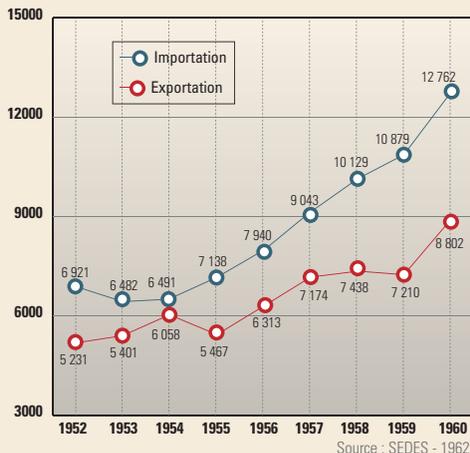
La répartition des revenus devient plus inégale

Le P. I. B. ne détermine pas entièrement le montant des revenus à distribuer à la population locale. Ce dernier dépend aussi des transferts entre l'île et l'extérieur. En les intégrant, on obtient le revenu disponible brut. Entre 1952 et 1960, celui-ci est passé de 11,1 à 21,5 milliards de francs CFA courants, soit une augmentation de 82 % en neuf ans.

Les inégalités de revenus tendent à augmenter. La part des « gros revenus » qui représente 60,3 % du total des revenus en 1952, passe à 66,5 % en 1960 ; dans le même temps, celle des « petits revenus » décline de 39,7 % à 33,5%. L'augmentation du nombre des fonctionnaires n'explique qu'en partie l'évolution des hauts revenus. Une autre cause tient au fait que les revenus des ménages aisés augmentent plus rapidement que ceux des autres ménages. Avec la départementalisation, une nouvelle catégorie sociale aisée, faite de



Importations et exportations (en millions de Francs CFA)



Avant la guerre, exportations et importations s'équilibraient à peu près. Après la départementalisation, il n'en est plus de même. Les importations se mettent à augmenter plus rapidement que les exportations. Cela ne saurait surprendre : aux revenus issus de la production locale, s'ajoute en effet la masse grossissante des transferts financiers provenant de métropole. La demande que ceux-ci génèrent ne pouvant être satisfaite par la production locale qui se résume au sucre et aux huiles essentielles, il faut importer les biens de consommation et d'équipement que l'île ne produit pas. L'écart entre exportations et importations tend donc à augmenter.

Les domaines d'activité qui dépendent directement de la puissance publique

	1952		1956		1960	
	Millions de F. CFA	PIB	Millions de F. CFA	PIB	Millions de F. CFA	PIB
Services non marchands	976	6,9%	1 367	7,5%	2 241	8,3%
Transferts sociaux	660	4,7%	1 543	8,5%	2 411	8,9%
Équipements publics	827	5,8%	1 469	10,4%	2 004	7,4%
Valeur ajoutée réalisée par les entreprises publiques	1 143	8,1%	1 336	7,4%	2 906	10,7%

Source : SEDES - 1962

NB : la valeur des services non marchands (éducation, santé publique, ...) produits par les Administrations publiques est mesurée par les salaires et traitements des fonctionnaires ;

fonctionnaires, médecins, pharmaciens... s'est en effet formée qui s'intercale entre la bourgeoisie du sucre et le sous prolétariat rural qui composaient la société d'avant 1946.

Les ressources des colons et journaliers, qui forment la grande majorité de la population laborieuse, dépendent des productions traditionnelles et subsidiairement des transferts sociaux. Au contraire, les nouvelles couches aisées tirent leurs revenus directement ou indirectement du secteur public et l'administration leur accorde des avantages nombreux et variés. D'une certaine manière, l'accroissement des inégalités de revenus traduit le fait que l'économie de La Réunion fonctionne à partir de 1946 avec deux moteurs tournant de façon indépendante et n'évoluant ni au même rythme, ni selon la même logique.

Les Administrations participent de manière décisive et croissante à la formation des revenus. En effet, le total formé par les traitements des fonctionnaires, les transferts sociaux destinés aux ménages, les salaires versés par les entreprises publiques et les diverses aides aux entreprises représentent 26 % du montant des revenus distribués à La

Réunion en 1952, et 31 % en 1960.

On assiste aussi au développement du salariat comme forme d'organisation sociale du travail. Dans le total des revenus distribués dans l'île, la proportion représentée par les salaires passe en effet de 39,6 % en 1952 à 51,6 % en 1960. Cette progression s'explique par l'augmentation du nombre des fonctionnaires ainsi que par la transformation en salariés d'une partie des colons qui cultivent la canne.

Pour les ménages à faibles revenus, la grande nouveauté apportée par la départementalisation est constituée par les transferts sociaux. Leur montant passe de 1,2 à 4,5 milliards de francs CFA entre 1952 et 1960 selon le calcul de la SEDES qui ajoute au solde des cotisations reçues et des prestations sociales versées, les dépenses d'assistance médicale et toutes les dépenses d'enseignement public.

HO Hai Quang
Chercheur associé au CERESUR